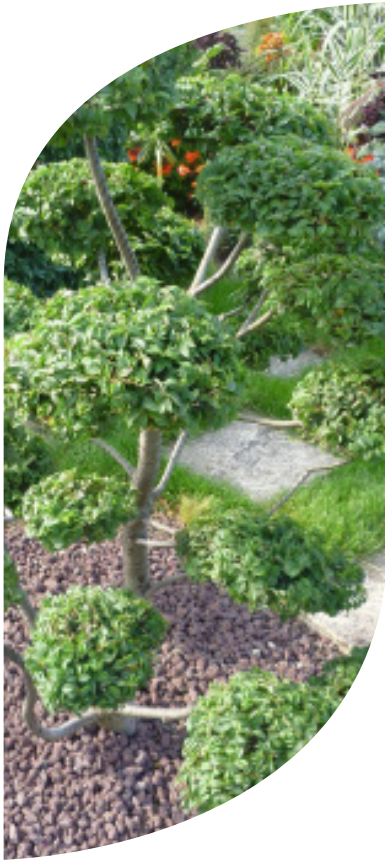


# Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

## JARDINIER PAYSAGISTE

### Niveau V

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture -



#### Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 30 ans  
Entrée à 15 ans sur dérogation après une 3ème Générale  
Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité

#### Recrutement

Préinscription en ligne [www.animapole.fr](http://www.animapole.fr)  
Entretien de motivation  
L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'Apprentissage

#### Métiers visés

Plusieurs possibilités sont envisageables au terme de la formation :

- Poursuivre ses études au CFAA/CFPPA du Lot vers le BPA Travaux des Aménagements Paysagers.
- Travailler comme ouvrier qualifié dans une entreprise paysagiste privée ou dans le secteur public (services espaces verts des collectivités...)

#### Objectifs de la formation

Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et des savoir-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des jeunes d'élaborer un projet professionnel à l'issue de leur formation.

Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance en entreprise.



## Organisation de la formation

Lieu de Formation : CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival .

Date de début : Septembre *n*

- Date de fin : Juin *n+2*

2 ans en alternance : 25 semaines au CFAA / 69 semaines en entreprise et 10 semaines de congés payés.

## Contenu

UNITÉS CAPITALISABLES	CONTENU
Capacités Générales CG 1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
CG 2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
CG 3	Interagir avec son environnement social
Capacités Professionnelles CP 4	Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
CP 5	Mise en place d'aménagements paysagers
CP 6	Maintenance du matériel
CP 7	UCARE : tracteur Conduite d'un tracteur agricole en toute sécurité

## Modalités d'évaluation

Unités Capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du CAPA, il faut valider les 7 Unités Capitalisables.

## HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper – board, ...



CFAA/CFPPA du Lot  
Avenue de la Garenne  
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28